



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 juin 2022

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-cinq juin à 10 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.

N°15

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, Mme Sandy LACROIX, Mme Christiane MAGRY-JOSPIN, Maires - Adjointes, M. Pascal CAVITTE, Mme Ana Maria FERREIRA, Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BOUYOU, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, Mme Ayse TARI, M. Patrick BROQUERIE, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, M. Clément VERGNE, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, Mme Micheline GENEIX, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 22 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Stéphanie PERRIER par M. Clément VERGNE, M. Fabrice MARTHON par Mme Ana-Maria FERREIRA, M. Jérémy NOVAIS par M. Bernard COMBES, M. Stéphane BERTHOMIER par M. Pascal CAVITTE, Mme Christèle COURSAT à partir de 12h25 par Mme Yvette FOURNIER, M. Michel BREUILH à partir de 12h30 par Mme Yvette FOURNIER, M. Gérard FAUGERES par M. Jacques SPINDLER, Mme Christine DEFFONTAINE par à partir de Mme. Christiane MAGRY-JOSPIN, Mme Aïcha RAZOUKI par Mme Sandy LACROIX, Mme Anne BOUYER par M. Henry TURLIER

Etait absent : M. Grégory HUGUE

Monsieur Clément VERGNE remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du principe de reversement à un agent d'une aide du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) perçue par la collectivité pour l'appareillage auditif de ce dernier

Le Conseil municipal,

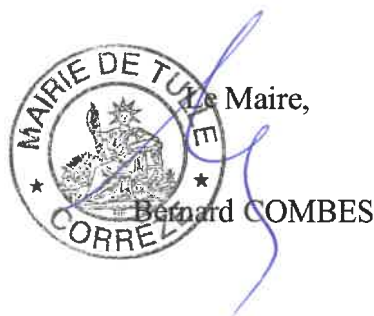
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Communal,
- Considérant que le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique apporte son soutien financier aux collectivités qui engagent des démarches permettant de pallier aux handicaps rencontrés par certains de leurs agents,
- Considérant que les services municipaux ont effectué une demande d'aide financière auprès du FIPHFP pour le renouvellement de l'appareillage auditif d'un agent municipal malentendant,
- Considérant qu'un accord a été donné pour la prise en charge à hauteur de 1 341,16 € des frais liés à cette acquisition et ce, dans la limite des plafonds fixés par le FIPHFP,
- Considérant, l'agent ayant réglé l'intégralité des factures inhérentes à l'achat de ces prothèses, qu'il convient de reverser le montant de l'aide allouée par le FIPHFP directement à l'agent,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1- Approuve le reversement de la somme de 1 341,16 € en faveur de Madame Corinne BELAIR pour l'achat de prothèses auditives et ce, suite à la subvention allouée à la Ville de Tulle par le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique pour financer ce matériel.

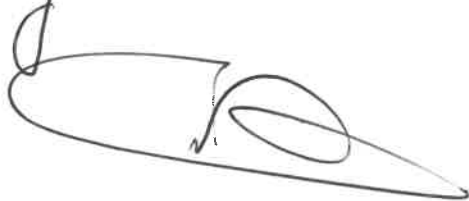
2- Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

3 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr



Le secrétaire de Séance

Vergne Clément



Transmis au Contrôle de Légalité le : 28 JUIN 2022

Date et ref de l'accusé de réception : 28 JUIN 2022

M5 - 25062022

Publié le :